



erreur publicitaire commise par l'organisme page jaune

Par **COLLE_old**, le **22/11/2007** à **15:32**

Bonjour je suis artisan taxi . comme tout les ans je fait faire mon annonce publicitaire par les pages jaunes.
Mais voila. Sur les nouvelles pages jaunes , je vois tout de suite une erreur grave de leur part. Qui m'est confirmé par la direction de la concurrence de la consommation et de la repression des fraudes. Il y a mon annonce a moi, qui est tout a fait normal, puis une autre société de taxi qui n'existe pas dans ma commune. Cette société exploite a 3kms de ma commune.
Bien sur, cela me fait beaucoup de mal car je vois cette société prendre en charges des clients sur ma commune du a cette erreur.
Depuis septembre plus d'appel téléphonique.
Le directeur départemental de la repression des fraudes, m'a transmis un courrier en me précisant que c'est en réalité une erreur des pages jaunes, et que si j'estime avoir subi un préjudice en raison de cette erreur de me retourner contre cet organisme pour un éventuel dédommagement.
C'est la que j'ai besoin de vous.
Je paye chère mon annonce auprès des pages jaunes pour avoir quelques clients de plus, et de l'autre côté il me font faire une faillite!!!
J'ai besoin de votre aide !!!
Merci de tout coeur.